

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 09

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 05/09/2014

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

Absents excusés : Mme OBRADOS A. *qui a donné procuration à Mme BONNETTY Monique, FAY E.P. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..*

Objet: annulation de la délibération n°004-210400909-2014613-DE 2014-16 du 13/06/2014 portant sur la participation à la fête d'Argenton du 02/08/2014

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal un courrier de l'association pour l'animation et la sauvegarde du hameau d'Argenton daté du 13 juillet 2014 refusant la contribution financière de 200€ voté par le Conseil Municipal le 13 juin 2014.

Il convient par conséquent d'annuler cette décision.

Il est utile de préciser à cet effet, que la commune a bien réglé en 2013 un apéritif complet (boisson et biscuits) d'une valeur de 330€ ainsi que 100€ de boissons en canette.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

